

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 2 mai 2017****CP2017_05_4
id. 3236**

L'an deux mille dix-sept le deux mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Absent(s) :

M. DEPRINCE

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE
SERVICES DE COLLECTE À TRÈS HAUT DÉBIT.**

Le Département mène depuis plusieurs années des politiques qui visent à favoriser les usages du numérique dans les collèges :

- 2002 - Internet dans les collèges,
- 2008 – P.P.M.I.C. ;

et répond toujours favorablement aux appels à projet de l'Education Nationale :

- "COCON 2014 - collèges connectés",
- "2015 - Collèges préfigureurs",
- "CNIP 2016 et 2017 - collèges numériques et innovation pédagogique",
- "2017 - Collèges ruralité".

Aussi les besoins en débit Internet des collèges en dehors de Montauban croissent plus vite que la bande passante, limitée par les technologies "cuivre" disponibles ou l'offre des fournisseurs d'accès internet (FAI) et si les effets du Schéma Départemental de l'Aménagement Numérique sont attendus dès cette année sur les communes ciblées avec le déploiement des premiers nœuds de raccordement optique, sa mise en œuvre sera très progressive jusqu'en 2025.

Or il est proposé aujourd'hui d'intégrer le réseau à très haut débit de la Région Occitanie qui succédera au cours du dernier trimestre 2017 aux actuels réseaux ASTER6 en Midi-Pyrénées et R3LR7 en Languedoc-Roussillon et qui permettra la connexion au très haut débit par la fibre optique de tous les collèges en Tarn-et-Garonne et potentiellement, de tous les bâtiments départementaux, dès le dernier trimestre 2018.

Outre l'accès à l'Internet, ce réseau offrira des services à valeur ajoutée qui seront implémentés selon les besoins - téléphonie par Internet (VOIP), visioconférence, réseaux privés virtuels (VPN)... - et qui autoriseront, par exemple, la mutualisation des infrastructures téléphoniques et informatiques de tous les collèges.

C'est pourquoi il est proposé à la Commission Permanente d'examiner le projet de convention en annexe, pour la constitution d'un groupement de commande pour la fourniture de services à très haut débit, entre la Région Occitanie, les Conseils Départementaux, les établissements d'enseignement secondaire, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les universités, le groupement de coopération sanitaire "Télésanté", les Centres Hospitaliers Universitaires, les Rectorats.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les termes de la convention constitutive de groupement de commande pour la fourniture de service de collecte à très haut débit, selon les stipulations susvisées ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention définitive au nom et pour le compte du Département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC